



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 66943

Texte de la question

M Henri Bayard demande à M le ministre du budget quelles réflexions lui inspire le fait que la dernière augmentation du prix des tabacs et cigarettes de fabrication française ait été suivie d'une baisse des prix des cigarettes étrangères. Il lui demande s'il ne pense pas que la conséquence prochaine sera une diminution des fabrications françaises, sans pour autant réduire de façon significative la consommation, et qu'une autre conséquence sera la réduction des productions en France avec les conséquences pour les régions productrices.

Texte de la réponse

Reponse. - L'arrêté interministeriel du 12 janvier 1993 a homologué les prix de vente des tabacs déposés par les fabricants français et étrangers. Le ministre avait en effet informé l'ensemble des fabricants que les pouvoirs publics procédaient à compter du 18 janvier à des modifications de la fiscalité des tabacs afin, d'une part, de se conformer à la directive communautaire d'harmonisation fiscale et, d'autre part, de dégager des recettes destinées à alimenter pour partie la caisse nationale d'assurance maladie. Par ailleurs, afin de contribuer à la lutte contre le tabagisme, le ministre avait indiqué qu'une hausse des prix de détail de l'ordre de 15 p 100 pouvait être envisagée. Chaque fabricant a donc fixé, en fonction de sa propre politique commerciale, les niveaux de prix qu'il souhaitait appliquer sur le marché français. Certains fabricants étrangers ont ajusté à la baisse les prix de quelques produits de leur gamme. Les prix déposés ont été homologués par arrêté, dans le respect des dispositions de la directive du 19 décembre 1972. Toutefois, ces mouvements de baisse ont été limités à quelques cigarettes : globalement, la hausse est proche du taux de 15 p 100 envisagé par le Gouvernement et produit l'effet attendu sur la consommation. En effet, selon les statistiques de la Seita, la consommation de tabac s'est réduite de 5 p 100 au cours du mois de janvier 1993 par rapport au mois correspondant de 1992. Cette baisse de consommation n'affecte pas les produits français plus que les produits étrangers. Il n'y a donc pas lieu de craindre une réduction plus forte des productions françaises.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66943

Rubrique : Tabac

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1993, page 453